

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 2 septembre. — M. Dedel, ambassadeur hollandais en mission spéciale, est reparti dimanche pour La Haye avec le bateau à vapeur le *Batavier*.

— On a parlé dans le temps, d'un projet de colonie polonaise aux États-Unis. Voici le texte du décret du congrès qui a accordé les terres destinées à les recevoir :

Il est accordé à Louis Banezakiewitz et à ses compagnons, au nombre de 235 exilés polonais, transportés aux États-Unis par ordre de l'empereur d'Autriche, trente six sections de terres qu'ils choisissent, sous la direction du secrétaire de la trésorerie, dans les limites de l'état des Illinois ou du territoire de Michigan.

Le secrétaire de la trésorerie se procurera une liste authentique des noms des susdits 235 Polonais, et il fera inscrire leurs noms dans les registres de la commission générale des terres.

Aussitôt que les trente six sections de terre auront été fixées, elles seront divisées en portions égales entre les 235 Polonais, et tirées au sort.

Chacun des concessionnaires sera mis en possession du lot qui lui reviendra; et, au bout du terme de dix années, on lui remettra le titre de propriété du terrain qui lui sera échu, pourvu qu'il y ait habité pendant ledit terme de dix ans et qu'il l'ait mis en culture. Le terrain est concédé à raison de 500 acres pour un établissement. Le titre de possession sera remis au bout de ce délai aux concessionnaires, qui, outre la clause précédente justifieront avoir payé le minimum du prix par acre.

John Bell, président de la chambre des représentants; M. Van Buren, vice-président des États-Unis et président du sénat.

Approuvé, le 30 juin 1833. André Jackson.

On lit dans le *Globe* :

Nous apprenons à l'instant que don Pedro a été élu, à l'unanimité, régent du Portugal.

— L'évêque de Coïmbre, Francisco de San Luis, a été élu président de la chambre des députés, à Lisbonne.

— On lit dans le *city article* du même journal :

Les nouvelles reçues de Madrid confirment pleinement ce qui a déjà été dit, que, quelque soit le projet que la commission des finances trouverait bon d'adopter relativement aux créanciers français, les arrangements déjà unanimement approuvés par elle, pour la liquidation de la dette des cortès, seront strictement observés, et les détenteurs traitent en conséquence. Le rapport officiel dont on croyait que la publication aurait lieu jeudi ou vendredi, est attendu avec la plus grande curiosité; les spéculations semblent être suspendues jusqu'à ce que ce rapport ait été fait.

— La lettre suivante a été reçue par le président des porteurs de bons des cortès :

Foreign Office, 26 août.

Monsieur, je suis chargé, par le vicomte Palmerston, de vous accuser réception de votre lettre du 21, qui communiquait à sa seigneurie le vote de remerciemens adopté dans une réunion de porteurs de rentes espagnoles, tenue ce jour même à Londres; lord Palmerston me charge de vous prier de faire agréer à qui de droit l'expression de sa gratitude pour cette flatteuse démonstration des porteurs de rentes. Je dois vous assurer ainsi qu'à vos co-intéressés, que le gouvernement de S. M. ne négligera rien pour donner aux justes prétentions des porteurs tout l'appui que pourra être convenablement accordé dans des circonstances particulières que lord Palmerston a exposées à la députation dans la conférence qu'il a eu l'honneur d'avoir avec elle, et lord Palmerston me charge d'ajouter qu'il expédiera un courrier spécial à Madrid, avec les mémoires que vous lui avez transmis, et donnera, à ce sujet, les instructions convenables à M. Villiers.

J'ai l'honneur, etc.

G. Shee. (Stand.)

FRANCE.

Paris, le 3 septembre. — Le *Journal de Paris* n'adopte aujourd'hui ni la forme de la nouvelle télégraphique, ni le démenti officiel pour parler des événemens d'Espagne : on y lit simplement les lignes suivantes :

Bayonne, 2 septembre.

« On assure que les deux bataillons guipuscoans se sont dissous; les hommes sont rentrés chez eux, dans les environs de St.-Sébastien.

« Don Carlos a passé à Araúz le 30. »

— Le *Messenger des Cortès* dit que le gouvernement a mis à la disposition du général Rodil, à Bayonne, un million de fr. par mois, pour les dépenses de l'armée.

— Un officier russe est arrivé auprès de don Carlos avec une mission analogue à celle que remplissent auprès de Rodil les colonels Garadoc et Saint-Yon.

RÉCLAMATION DES CRÉANCIERS DE L'ESPAGNE.

Nous lisons dans le *Temps* les réflexions qui suivent sur le projet de confier à M. Mauguin la défense des intérêts des détenteurs des rentes espagnoles.

« La délibération qui a pour objet d'unir tous les détenteurs de rentes d'Espagne dans un effort commun, et de confier à M. Mauguin la défense des intérêts menacés, continue à être signée avec empressement. On comptait vers trois ou quatre heures, 2,500 signatures, et le nombre augmente à chaque instant avec une remarquable rapidité.

« Pour notre part, nous applaudissons pleinement au choix qu'on a fait de l'honorable M. Mauguin dans cette circonstance.

« Il est certain que le ministère français n'a point abandonné les créanciers de l'Espagne à leur isolement, et qu'il adresse au gouvernement de Madrid de vives et pressantes réclamations.

« Mais il n'agit que de cabinet à cabinet, de ministre à ministre, avec la réserve et les formes diplomatiques, et malgré l'initiative prise dans cette conjoncture par M. de Toreno, ce n'est pas dans le conseil des ministres, peut-être, que se trouvent les partisans les plus déclarés de la mesure financière proposée. On sait les dispositions de la commission des finances de la chambre des procuradores, on connaît l'esprit révolutionnaire de cette assemblée. C'est là qu'est, parmi certains membres du moins, l'initiative du système de banqueroute partielle.

« L'affaire est donc surtout de nation à nation, de peuple à peuple, de représentans d'un pays à ceux d'un autre.

« Or, M. Mauguin, homme de révolution et d'opposition, un des orateurs les plus distingués de notre chambre, se trouve parfaitement en position d'agir sur la pensée des députés espagnols, pendant que peut-être ils resteraient sourds aux paroles d'un ambassadeur, et défiants devant l'influence d'un gouvernement.

« M. Mauguin pourra se présenter à Madrid avec le mandat de plusieurs milliers de créanciers français, avec toute l'autorité de son indépendance, avec toute l'expérience de nos révolutions. Il rappellera aux procuradores que nous n'avons gagné ni richesse ni liberté à la banqueroute, à la confiscation, à la violence. Il montrera la réaction contre ces actes de la république commençant dans la révolution même et ne s'arrêtant pas, jusqu'au milliard d'indemnité. Il pourra opposer aux projets qu'on propose à l'Espagne la conduite pleine de moralité, et suivie d'un état prospère, que tint la France lorsque toutes les dettes furent reconnues, à l'époque de la restauration par exemple, et si largement et si promptement payées.

« Enfin nous ne doutons pas que M. Mauguin ne représente les intérêts français avec son talent accoutumé, et nous croyons que cette démonstration populaire concourra on ne peut plus utilement avec les efforts du gouvernement. »

Tous les journaux d'opposition de Paris et des provinces attaquent M. Thiers comme ayant gagné et perdu des sommes immenses à la bourse. Un correspondant du journal de Rouen ayant émis de nouvelles assertions, voici ce que lui répond le journal ministériel :

Dans sa défense, le correspondant du *Journal de Rouen* a cru devoir émettre de nouvelles assertions sur lesquelles nous avons promis de nous expliquer. Voici la réponse que nous sommes autorisés à lui faire :

« Le correspondant anonyme du *Journal de Rouen* prétend que M. Thiers, pauvre comme Job il y a 3 ou 4 ans, a gagné depuis une fortune de 700,000 ou 800,000 fr.

« Au nom de M. Thiers, nous déclarons qu'il a menti!... M. Thiers est entré sans fortune aux affaires, et il en sortirait encore sans fortune aujourd'hui.

« Le correspondant anonyme du *Journal de Rouen* prétend que M. Thiers a perdu 600,000 fr. à la bourse dans la débacle amenée par la dépréciation des fonds espagnols.

« Au nom de M. Thiers, nous déclarons qu'il a menti!... M. Thiers n'a ni gagné ni perdu à la bourse, attendu que M. Thiers n'y a jamais joué!

« Enfin, le même correspondant anonyme prétend que M. Thiers a usé du télégraphe, depuis les affaires d'Espagne, pour faire des affaires à la bourse, de compte à demi avec son beau-père.

« Au nom de M. Thiers, nous déclarons qu'il a menti!... M. Thiers ne fait d'affaires de bourse ni avec son beau-père ni avec personne. Ici d'ailleurs l'imposture devient trop grossière, car, depuis trois mois, le beau-père de M. le ministre de l'intérieur est absent de Paris; il n'a fait que le traverser il y a trois semaines pour se rendre des eaux de l'Ouech dans le département du Finistère. »

— On annonce la destitution de deux employés supérieurs du ministère de la guerre; l'un appartenant à la direction de l'administration et chargé des fourrages et du chauffage, l'autre appartenant à la sous-direction de l'artillerie et de l'armement. On assure que M. le maréchal Gérard a adressé à ces employés une lettre dans laquelle il leur est annoncé que des renseignemens qui lui sont parvenus, sont d'une telle nature, qu'il ne lui est pas permis de leur laisser plus longtemps les fonctions qui leur avaient confiées.

(Constitutionnel.)

— Le *Moniteur*, après avoir reproduit l'article du *Constitutionnel*, relatif au renvoi de deux employés supérieurs du ministère de la guerre, ajoute :

« Cet article est exact à l'égard de l'employé cité comme appartenant à la sous-direction de l'artillerie et de l'armement. Il est complètement faux en ce qui concerne l'employé supérieur chargé des fourges et du chauffage. »

— M. Rossini est de retour à Paris depuis deux jours, d'un voyage qu'il vient de faire à Bologne. Il n'est pas vrai que le maestro soit sur le point de livrer une nouvelle partition au Théâtre-Italien.

(Impartial.)

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Deux enfans s'aimaient d'amour tendre
Et juraient de s'aimer toujours;
C'était plaisir de les entendre
Parler de leurs jeunes amours.

Semblables au jeune couple du *Cousin de tout le monde*, Richard Treswel et Anne Denman, habitans de la petite ville

de Nottingham en Angleterre, virent insensiblement leur affection d'enfance se changer en une passion des plus vives. Anne Denman avait quelque fortune; un riche voisin, M. Booth, la demanda en mariage; il l'aurait obtenue si Richard Treswell n'eût attendri la mère de son amante. Cependant il n'avait que dix-sept ans; il était simple commis marchand. On résolut d'attendre qu'il eût entrepris quelque commerce avantageux. La trop confiante Anne Denman se contenta, pour tout gage de sincérité, de l'écrire suivant :

« Ma chère Denman, je veux vous avoir pour ma femme et ne point en épouser d'autre : ceci est signé de ma main, et non point de la main d'un autre. »

« Je suis éternellement à vous, Richard Denman. »
En échange de cet engagement qui porte la date de 1820, Anne Denman céda à l'amour de Treswell, et sa propre mère eut l'inconcevable faiblesse de se prêter à cette union illicite. Treswell obtint successivement des emplois; il acquit un fonds de commerce; mais il ne se croyait pas encore assez opulent pour se mettre en ménage. Les mois, les années s'écoulaient, et toutes les fois qu'on parlait à Treswell de ses *jeunes promesses*, il répondait : « A quoi bon donner de l'argent au prêtre ? A quoi bon faire un repas de nocce ? C'est de la dépense inutile, puisque nous sommes unis devant Dieu. »

Vers la fin de 1833, la pauvre fille éprouva pour la première fois les résultats d'un commerce qui avait duré treize années. elle devint enceinte, et se vit aussitôt abandonnée par Richard Treswell.

Après quelques pourparlers inutiles, Anne Denman a assigné le parjure devant les assises civiles de Nottingham. La mère Denman a paru comme témoin, et la promesse écrite, qui, d'après les lois anglaises, avait plus de valeur que le bon billet donné à Lachâtre. Le jury a accordé à l'amante délaissée six cents livres sterling (15,000 fr.) de dommages et intérêts.

« C'est pourtant une assez belle dot que 600 livres sterling ! disait Treswell en sortant de l'audience; il y a treize ans, j'aurais été enchanté de recevoir la somme, et aujourd'hui il faut que je la paie. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 4 SEPTEMBRE.

On lit dans le *Moniteur* :

« Plusieurs journaux ont parlé d'une violation de domicile commise, il y a peu de jours, au boulevard de Waterloo. Ce fait signalé par M. le ministre de la justice au procureur du roi est l'objet d'une instruction judiciaire. »

— M. le général de division Daine, et M. Hardy de Beaulieu, général de brigade viennent d'arriver à Bruxelles, ils ont reçu la visite de M. le général Buzen accompagné du colonel de Putte :

— Les différences que le sieur R..... a à payer montent à 40,000 fr., et non à 12 ou 14,000 fr., ainsi que nous l'avons annoncé hier.

— On parle de la nomination de M. Monnier, régisseur, à la direction de nos théâtres. Ce choix serait sage; la longue expérience de M. Monnier le mettrait à même de donner des spectacles conformes aux goûts de notre public. On nous assure que M. Monnier, s'il était nommé, nous rendrait des acteurs aimés du public, tels que M. et Mme. Charles et Mme. Lavry.

— Le nommé Grésonil, prévenu de tentative d'assassinat sur la personne de l'aumônier de l'établissement du dépôt de mendicité de la Cambrea vient d'être renvoyé par ordonnance de la chambre, du conseil devant celle des mises en accusation. Le résultat du témoignage des témoins entendus qu'il Grisonil n'a été porté à vouloir commettre ce crime que par suite du refus de l'aumônier de lui donner quelque cent qu'il lui demanda pour du tabac. C'est donc à tort que le journal *l'Union* a démenti ce fait lorsque nous l'avons rapporté. (*Indépendant.*)

LIEGE, LE 5 SEPTEMBRE.

On nous écrit d'Anvers, le 2 septembre :

« La conduite des deux spéculateurs bruxellois, qui sont venus ici dimanche avec une fausse cote de Paris, exploiter notre bourse sur la place de Meir, est l'objet de la réprobation générale. Non seulement les victimes de ce stratagème frauduleux, indignes d'hommes qui se respectent et comptent la considération pour quelque chose, se prononcent énergiquement contre les coupables, mais encore tout le commerce ne croit pas trouver de termes assez expressifs pour les flétrir. Jusqu'ici ces deux messieurs jouissaient sur notre place d'une réputation proportionnée à l'influence qu'ils exercent à Bruxelles, sur les mouvements des fonds publics. On était d'autant moins en garde contre une sur-

prise de cette nature, que l'un de ces industriels, fournissait habituellement à bon nombre de nos spéculateurs, les renseignements venant de Paris, devant les guider dans leurs opérations. Si donc on s'en rapportait à ces renseignements écrits, expédiés par pigeons ou courriers, ceux fournis par l'expéditeur ordinaire en personne, méritaient encore une plus grande confiance. Aussi le bénéfice de 40 ou 50,000 francs qu'ils ont fait, dans cette journée des dupes, aurait pu être doublé, si le mensonge et l'artifice n'avaient été découverts que plus tard. Heureusement, que M..... n'avait pas ce jour-là le monopole des prompts nouvelles et que la cote véritable est arrivée par une autre voie.

« Accusé publiquement d'avoir agi avec déloyauté, il s'est d'abord empressé de rejeter la faute sur son commis qui avait pu commettre une erreur en copiant la cote; on lui a objecté que ceci était peu probable, parce que, en pareil cas, il est attaché trop d'importance à transmettre le cours exact, pour ne pas le vérifier scrupuleusement; que d'ailleurs les cotes étaient écrites et chiffrées de la même main qui les donnait depuis long-temps; qu'à la droite des chiffres tronqués se trouvait un *I majuscule*, signe non usité, nécessairement convenu à l'avance pour se ménager une excuse. Cette affaire commence à prendre une tournure sérieuse; il est question de porter plainte devant les tribunaux ordinaires, d'adresser une réclamation à la chambre de commerce de Bruxelles, pour qu'elle ait à décider, si un agent sous sa surveillance, revêtu de fonctions qui lui interdisent toute spéculation pour son compte à la bourse près de laquelle il est attaché, peut impunément opérer sur une autre place en employant les moyens qui seront précisés et qualifiés dans la réclamation. Vos deux industriels n'ont pas fait un long séjour ici; ils sont partis triomphants, se frottant les mains d'aise d'avoir mis les Anversois dedans, grand bien leur fasse! mais laissons à l'avenir le soin de prononcer s'ils n'ont pas joué à qui perd gagne, puisqu'ils se font connaître. » (*Mercur.*)

— Le nombre des croix de fer qui seront décernées lors de l'anniversaire des journées de septembre, sera de 1750, dont 650 montées en or et 1100 en argent. C'est M. Allard, bijoutier qui est chargé de leur confection.

— Une nouvelle promotion vient d'avoir lieu dans l'ordre Léopold; ont été entre autres nommés chevaliers : MM. Ruzette, lieutenant colonel d'infanterie, et Fétils, major de cavalerie.

— Nous avons parlé il y a quelques jours de l'établissement prochain à Bruxelles d'une *Académie de dessin, peinture, sculpture, architecture et gravure*, institution que possèdent déjà les villes d'Anvers, de Bruges et de Gand. Nous apprenons qu'il est aussi question de fonder une semblable académie à Liège. Le goût des habitants pour ce qui concerne les sciences et les arts ne peut manquer de lui assurer le succès le plus complet. Aussi les ouvertures faites à ce sujet à la régence de Liège, par M. le ministre de l'intérieur, ont été accueillies avec une vive satisfaction. Il est donc à présumer qu'incessamment la régence s'empressera de transmettre au gouvernement un projet d'organisation.

— On lit ce qui suit dans le *Journal d'Arlon* :

« Le dimanche, 31 août, c'était la fête à Barnich, village de nos environs. Une rixe légère s'étant élevée dans la maison où l'on dansait, un engagement sérieux n'a pas tardé à s'en suivre entre les habitants et les soldats de la garnison d'Arlon. Les premiers étaient armés de longs bâtons et les seconds de leurs sabres et de leurs bayonnettes. Nous avons peu de détails sur le nombre des blessés et sur le point de savoir de quel côté était l'agression et à quel parti est resté l'avantage dans cette lutte désastreuse; mais ce que nous savons fort bien, c'est qu'une maison entière a été pour ainsi dire dévastée et saccagée. »

« Pour la seconde fois un semblable événement a lieu à Barnich. Comment l'autorité locale, suffisamment avertie par ce qui s'était passé l'année dernière, n'avait-elle pris aucune précaution pour éviter le retour du désordre ? »

« On nous assure également que des officiers se

trouvaient accidentellement sur les lieux. Il faut sans doute que l'exaspération des militaires ait été bien violente pour qu'ils n'aient pas immédiatement obéi à la voix de leurs chefs et cessé la lutte. »

— On lit dans le *Journal de Verviers*, septembre :

« M. Charles Teston, mécanicien à Hodimont a fait présent à l'école industrielle de cette ville d'un modèle en coupe d'une presse hydraulique. Ce modèle fort bien exécuté, présente à l'œil les soupapes et le mécanisme intérieur de la machine, convient parfaitement à la démonstration. »

« M. Raymond Biolley a donné antérieurement et dans le même but, quelques instruments de mécanique; M. L. J. Davignon, une petite pompe pneumatique, des hémisphères de Magdebourg, une pompe de compression et une boussole. »

« M. Edouard Biolley a envoyé, la première année, pour les leçons de dessin, quelques ornemens en plâtre. »

— Le gouvernement vient de faire venir des archives impériales de Vienne, les lettres de noblesse données, dans le temps, à notre célèbre compositeur et musicien Rolandus Lassus, né à Mons. Elles sont déposées aux archives générales du royaume à Bruxelles, et une expédition en a été envoyée à M. le conservateur des archives de l'état à Mons.

— On écrit de Namur, 3 septembre :

« Tout annonce que les courses de chevaux qui auront lieu à Belgrade, près cette ville, le 8 de ce mois, à deux heures de relevée, seront aussi belles que l'on pourrait le désirer. Le terrain est mis à la disposition des amateurs pour faire exercer les chevaux. »

« Au nombre des personnes qui feront courir, cite MM. Casimir Périer, de Lousada, de Montpelier, etc. »

« Tout fait espérer que ce genre de plaisir, connu jusqu'à présent à Namur, attirera beaucoup d'étrangers. »

« Un dîner et un bal seront donnés à cette occasion. »

— D'après un ouvrage récent, dont le *Handelblad* cite un extrait, la part des intérêts à payer par la Hollande dans la dette qui lui était commise s'élevait à 26 millions 800,000 florins.

— D'après les journaux français, c'est M^{me} Honnorez, de Mons, que M. de Rigny, ministre des affaires étrangères en France, doit épouser incessamment. M. Honnorez, qui a laissé à sa veuve une fortune immense, s'est enrichi dans les entreprises de canaux.

— On écrit de Malines :

« La nuit dernière, le gardien de la tour dans un état d'ivresse complète, s'est laissé tomber du haut de ce monument. Il a été horriblement broyé sur le pavé. »

— On lit dans le *Messenger de Gand* :

Ce n'est pas à la société de Ste.-Cécile, mais à la société de Botanique que le gouvernement a autorisé la régence à céder le monticule situé à la Courpure. Il est probable du reste qu'après les constructions achevées, la société de Ste.-Cécile sera admise à y donner ses concerts.

— On écrit de Mayence, 28 août :

« Le monument qu'ont fait ériger à leurs frères d'armes au cimetière de cette ville, les anciens militaires de Mayence, qui ont servi dans les rangs de l'armée française, vient enfin d'être terminé. Il a vingt pieds de haut, il est orné de bas-reliefs analogues, sur lesquels on remarque au nombre de quantité d'autres inscriptions, les drapeaux de Napoléon. Sa noble simplicité et le goût de son exécution offrent un aspect imposant. Il porte l'inscription suivante : *Dédié aux mânes des Mayennois morts sous les drapeaux de Napoléon, par leurs frères d'armes, retournés dans leurs foyers.* »

« Les noms de ces derniers, en leur qualité de fondateurs de ce monument, seront, ainsi que leurs grades, gravés sur la pierre à mesure qu'ils mourront, ce qui a déjà eu lieu pour sept décédés, puis que le monument a été commencé. »

— On lit dans le *Journal de Louvain* :

La kermesse de Louvain qui a toujours été une des plus remarquables du pays doit son origine à la victoire que le roi Arnoul remporta sur les Normands, en 895, dans la plaine nommée *het Broek*; Arnoul à cette occasion établit une procession qui chaque année serait célébrée le premier dimanche de septembre. Cette procession, par la magnificence qui y régnait, attirait une grande quantité d'étrangers. L'image gigantesque de Saint-Christophe y était surtout admirée. Voici comme en parle un de nos compatriotes dans un ouvrage intitulé : *Essai historique sur les usages, les croyances, etc., des Belges anciens et modernes*.

Notre St-Christophe de Louvain était une grande figure dont la tête, les jambes et les bras étaient de bois. L'enfant Jésus qu'il portait sur les épaules était en pierre.

Dans l'intérieur de la figure était un homme qui dirigeait cette lourde machine; ce qui ne laissait pas que d'être un emploi très-difficile, vu la grandeur et la pesanteur de cette image. Le jour de la kermesse on conduisait en pompe ce St-Christophe accompagné de Saint-Pierre et des quatre Serpens ou Gildes. Depuis l'entrée des Français le St-Christophe de Louvain a disparu et avec lui la procession. (Cette procession interrompue depuis 1793 aura lieu cette année.)

— Voici la version que donne un journal sur la mort de M. Vrythof de Maestricht, que nous avons annoncée d'après le *Nouvelliste* :

« Le 31 août dernier, un militaire, à Galoppe (Limbourg), étant seul dans sa chambre, s'occupait de l'instruction du maniement des armes avec une vieille carabine qu'il ne croyait pas chargée; en mettant en joue, le coup est parti et la balle est allée frapper le sieur Vrythof, âgé de 22 ans, fils unique de M. l'inspecteur des contributions directes, donnes et accises à Maestricht. Ce malheureux jeune homme n'a survécu que quelques instans à sa blessure. »

— Il est question en Angleterre d'abolir entièrement le timbre sur les journaux. Lord Brougham, le chancelier, s'est prononcé en faveur de cette mesure. Les journaux anglais arrivés ce matin à Bruxelles en parlent comme d'une chose qui doit arriver incessamment.

— On ne parle à Munich, que du suicide d'un couple amoureux. Le dimanche 17 août, un jeune peintre a tué d'un coup de pistolet, dans un endroit fréquenté d'un jardin anglais, d'abord sa maîtresse, fille d'un fonctionnaire élevé, puis il s'est tué lui-même. Les promeneurs les plus voisins sont aussitôt accourus; mais les deux amans étaient déjà sans vie. Ils étaient attachés l'un à l'autre par les cordons d'un sac et par un voile. Le jeune homme appelé Zinn, est d'Eisfeld en Sachsen-Meinengen.

— On écrit de Darmstadt, 22 août.

« Aujourd'hui, à quatre heures du matin, le docteur W. Schultz a été extrait de la prison de Rheinthorn, où il était détenu depuis une année entière, place dans une chaise fermée et entourée d'une nombreuse escorte, il a été conduit au château-fort de Babenhansen, à six lieues de cette ville. Cet écrivain a été jugé par un conseil de guerre qui l'a condamné à cinq années d'emprisonnement sévère, et a ordonné la confiscation de ses derniers ouvrages. L'un était intitulé *de l'Unité de l'Allemagne et de sa représentation nationale*; l'autre, le *Testament du Messager Allemand*, journal rédigé par le docteur Schultz. » (*Mercur de Souabe*.)

— D'après une lettre d'un haut fonctionnaire des Indes-Orientales hollandaises, sous la date de Batavia, le 10 février, tout y était tranquille, les recettes présentaient sur les dépenses un excédant disponible de 11 millions de florins. Cette prospérité est due au sage système d'administration de l'ancien gouverneur M. Dubus de Gisignies, continué avec zèle par son successeur M. le général Vandebosch.

— Un marguillier de la commune de St-Micaud, département de Saône-et-Loire, sonnait les cloches pendant l'orage, le tonnerre est tombé sur le clocher en a détruit une partie et a tué le pauvre marguillier.

— Les journaux de Saint-Petersbourg publient la lettre que le roi de Prusse a adressée à l'empereur Nicolas pour annoncer qu'il ne peut accepter l'invitation que S. M. I. lui avait faite de venir à Saint-Petersbourg pour assister à la cérémonie de l'inauguration du monument que l'empereur fait élever à la mémoire de son frère Alexandre. Une députation de militaires prussiens se rendra à cet effet à St.-Petersbourg; cent mille hommes de troupes russes seront réunis à cette occasion dans la capitale.

— Dernièrement, M. le ministre d'Autriche visitait avec sa femme les bords du lac de Genève et laissait, selon l'usage, son nom sur les nombreux albums, qui, en Suisse, s'ouvrent à chaque pas devant les voyageurs. Après lui, suivait la même route, un homme non moins illustre, un célèbre tailleur fort connu à Paris par les grâces de son esprit et de sa coupe, en Suisse par le magnifique château qu'il possède sur le bord du lac de Genève. Or, à quelques jours de là, sur chacun des albums on put lire immédiatement au dessous du nom de Bombelles, une épigramme presque toujours fort piquante; ces deux vers entre autres ont en Suisse un prodigieux succès :

« Pourquoi donc ces gens-là s'appellent ils Bombelles ?
— Le mari n'est pas bon, la femme n'est pas belle. »

Était-ce le malin tailleur qui habitait ainsi les deux voyageurs à sa manière? Nous ne savons. Toujours est-il que depuis ce temps M. de Bombelles trouve la Suisse outrageusement révolutionnaire, et que M^{me} de Bombelles désespère d'improviser des vers meilleurs que ces deux là. (*J. de Paris*.)

Le *Journal du Commerce* de France publie un article à propos de la mission des commissaires envoyés à Paris par le gouvernement. Nous en extrayons les passages qui suivent :

« Les réclamations de la Belgique ont pour objets principaux :

« *La houille*, frappée sur notre frontière du Nord d'un droit de 33 centimes par hectolitre dont on demande, d'accord avec les vœux exprimés par un grand nombre de conseils municipaux et de conseils généraux, la suppression totale ou du moins la réduction à 11 centimes par assimilation avec le tarif sur les frontières de l'Est;

« *La fonte, de fer*, dont la charte paralyse en France le développement des routes à rainures, la construction des machines et les progrès de l'industrie agricole et manufacturière. La commission de la dernière chambre des députés, malgré ses tendances restrictives, avait admis la nécessité d'une réduction de 6 francs par quintal métrique sur les fers; c'est une amélioration que M. Duchâtel est blâmable de n'avoir pas réalisée par voie d'ordonnance, d'après les pouvoirs que lui conférait la dernière loi financière;

« *Le lin*, matière première, dont le bon marché est d'autant plus désirable, que l'application de nouveaux procédés mécaniques et de la machine à vapeur à la filature du lin vient d'opérer une importante révolution dans cette industrie; et promet des résultats dont toutes les nations manufacturières doivent se disputer le bénéfice;

« *Les toiles écruës*, qui sont pour certaines branches de notre industrie de véritables matières premières, et qui sont susceptibles de réexportation dans nos colonies ou ailleurs; après avoir reçu diverses préparations qui en augmentent la valeur au profit du travail national;

« *Les laines*, pour lesquelles il serait à désirer qu'on pût porter plus loin la réduction d'un tiers déjà réalisée par ordonnance, dans le double intérêt de notre commerce extérieur et de nos fabriques de draperie;

« *Les draps*, dont la prohibition ne semble pas pouvoir être maintenue, lorsqu'il est généralement admis en principe que toutes les prohibitions doivent être abolies et remplacées par des droits protecteurs;

« Enfin les *bestiaux* frappés de droits exorbitans pour satisfaire aux exigences de la grande propriété toute puissante sous la restauration, et qu'un gouvernement soigneux des intérêts des masses devrait se hâter d'admettre en franchise de droits. Quand le gouvernement déchu n'a pas craint d'élever les droits de 3 francs à 35 francs par tête de bœuf, on ne peut aujourd'hui se contenter de la réduction insignifiante proposée dans le dernier projet de loi.

« Tels sont, en résumé, les objets d'une importance vitale qui sont en ce moment en discussion entre la France et la Belgique par l'intermédiaire de la commission qui vient de se rendre à Paris. L'abaissement ou la suppression des droits de douanes sur les combustibles, les matières premières et les subsistances, voilà par où doit logiquement commencer une réforme commerciale fondée sur l'intelligence des intérêts généraux et des maximes fondamentales de l'économie politique; ce sont là les améliorations qui rendent les autres faciles. Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue en examinant les réclamations de la Belgique, non plus que l'intérêt pressant et commun qui doit porter deux peuples, que tant de liens rapprochent, à fonder pour l'avenir la plus complète harmonie politique sur la base indestructible de rapports commerciaux de plus en plus étendus. »

La distribution des prix aux élèves des écoles communales de Liège, a eu lieu avant-hier, à la salle académique de l'université. Cette cérémonie, à laquelle assistaient nos principales autorités, avait attiré un public nombreux. M. Hermine, l'un des instituteurs des écoles, a prononcé un discours dans lequel il a présenté l'état actuel de l'institution et des améliorations qui pourront y être apportées. M. le bourgmestre Jamme a pris ensuite la parole. Il a fait ressortir les avantages de l'instruction, et a terminé par des paroles pleines d'intérêt pour les élèves des écoles. Des applaudissemens ont accueillis ces deux discours. A cette première partie de la cérémonie a succédé la distribution des récompenses aux personnes qui se sont distinguées dans l'année par quelque trait de dévouement. Un journal de cette ville cite, à cette occasion, les deux faits suivans :

« Le 12 juin dernier, une petite fille de 2 ans et demi, Marie Catherine Piette, venait de tomber dans l'Ourte, à Longdoz. L'eau avait une profondeur d'un mètre et demi. L'épouse Maquai, née Jeanne Hubert et mère de sept enfans, se précipite deux fois dans la rivière, et deux fois la pauvre enfant lui échappe; pleine de courage elle redouble d'efforts, saisit de nouveau la petite Catherine et la sauve au péril de sa propre vie; la santé de l'épouse Maquai en a été altérée. Le conseil de régence a accordé non-seulement la médaille mais aussi une gratification de vingt-cinq francs à cette femme intrépide.

« Le 24 du même mois, Thérèse Roland, âgée de 9 ans, tombe dans la rivière près de la rue Fosse-au-Rennes; il y avait trois pieds d'eau. Jean Joseph Thiriart, du même âge que la jeune Roland, s'élança aussitôt à son aide, l'atteint, la pousse contre le mur d'eau dont il se fait un point d'appui pour se maintenir contre le courant, et appelle du secours, car ses forces étaient insuffisantes pour sortir de danger. Henri Joseph Malaxhe se dévoue à son tour, il seconde Thiriart, et, par leurs communs efforts, ils arrachent Thérèse Roland à une mort certaine. Ces généreux enfans, dont le plus âgé n'a que onze ans, ont reçu chacun une médaille et dix francs de récompense. »

Par arrêté royal du 29 août 1834, un délai est accordé à la ville de Liège pour le remboursement de la somme de 31,716 francs 3 cent., qui lui a été accordée à titre d'avance, par arrêté du 24 septembre 1832. Ce remboursement aura lieu par tiers, dans le courant des années 1835, 1836 et 1837.

— Des arrêtés du même jour autorisent le conseil de régence de la ville de Verviers (province de Liège), à céder à la fabrique de l'église Notre-Dame, dans ladite ville, moyennant le prix de 114 francs 13 centimes, une parcelle de terrain vague, contenant environ douze aunes et demie;

Le conseil communal de Seny (même province), à aliéner aux enchères publiques, un terrain contenant 6 bonniers 96 perches 64 aunes.

L'administration communale de Basse-Bodeux (province de Liège), à faire exploiter extraordinairement le bois communal dit *Souhat*, contenant environ 5 bonniers, à la charge de réduire l'étendue des coupes ordinaires futures à 6 bonniers 50 perches, jusqu'au rétablissement de l'aménagement.

— Les marchés de toiles des Flandres reprennent de l'activité. La semaine dernière, à Grammont, la hausse a continué; à Courtray, la vente a été assez animée; à Audenaerde, elle a été de 300 pièces; à Bruges, il s'est fait plus d'affaires qu'aux précédens marchés. A l'exception d'Audenaerde, tous les marchés ont été bien fournis. Quant aux céréales, à Courtray, à Roulers et à Louvain, les prix ont été faibles en général; à Gand, la vente a été constante et en hausse; à Bruxelles, la hausse s'est arrêtée comme on l'a vu; à Liège, Hasselt et Anvers ils se sont soutenus. (*Journal d'Anvers*.)

322 faillites ont été déclarées à Paris dans le courant de l'année dernière :

Il n'est peut-être pas sans intérêt de constater à quelles branches de l'industrie ces faillites doivent être principalement attribuées ; ce sera pour ceux qui les exercent, ou pour ceux qui sont en relations avec elles, un avertissement de quelque utilité.

Ainsi il y a eu, sous la qualification générique de négociant ou fabricant, 61 faillites.

Il y en a :

Dans le commerce de vins.	23
Parmi les limonadiers.	42
Dans l'épicerie.	42
Chez les tailleurs.	40
Chez les restaurateurs.	9
Dans les nouveautés.	11
Dans les modes.	5
Chez les boulangers.	6
Parmi les charrons-carrossiers.	9
Chez les entrepreneurs de voitures.	5
Chez les maîtres maçons.	9
Parmi les peintres en bâtiments.	6
Chez les menuisiers.	3
Dans la serrurerie.	3
Chez les charpentiers.	2
Parmi les ébénistes.	8

Le surplus se subdivise dans toutes les autres branches d'industrie.

Sur le nombre général des faillites, cinquante-cinq seulement sont importantes par leurs chiffres qui varient de 60 à 900,000 fr.

Les autres varient de 3 à 50,000 fr.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 4 septembre.

Naissances : 4 garçons, 2 filles.

Mariages 7, savoir : Entre Léonard Ernotte, menuisier, faubourg Sainte-Marguerite, et Elisabeth Goffin, journalière, même faubourg. — Abraham Fey, armurier, rue des Ecoles, et Jeanne Joseph Closon, journalière, rue du Moulin. — Jean Mathieu Plancher, journalier, rue Pierreuse, et Jeanne Dely, journalière, même rue, veuve de Robert Plessy. — Lambert Joseph Rock, chaudronnier, sur la Fontaine, veuf de Catherine Ledent, et Marie Jeanne Joseph Lhoest, journalière, même rue. — Henri Joseph Debouy, batelier, rue Froidmont, et Anne Marie Elisabeth Detombay, blanchisseuse, même rue. — Lambert Joseph Massart, tisserand, rue Pont de Pierres, et Marguerite Joseph Hayebin, rue en Béche. — Jean Léonard Philippin, tailleur, rue Ste.-Ursule, veuf de Louise Joachime Desachi, et Marie Thérèse Dallenmagne, rentière, rue de la Rose, épouse divorcée de Bernard André Thonnaq.

Décès : 3 garçons, 3 filles, 3 hommes, 4 femmes, savoir : Jean Joseph Dubois, âgé de 65 ans, rue Haute-Sauvenière, époux séparé en 2^e noces de Marie Thérèse Eugénie Michel. — Walthère Dargent, âgé de 50 ans, charretier, faubourg Sainte Walburge, époux de Jeanne Majeau. — Joseph Hespès, âgé de 20 ans, soldat à la quatrième compagnie du bataillon du train d'artillerie en garnison en cette ville. — Marie Hoioix, âgée de 78 ans, fruitière, rue Mississipi, veuve en 2^e noces de Walthère Fontaine. — Marie Balasse, âgée de 71 ans, rue Vieille Voye de Tongres, épouse de Joseph Muselle. — Marie Magdelaine Bernardine Galler, âgée de 70 ans, rentière, place St.-Jacques. — Marie Dieudonnée Joseph Leclercq, âgée de 69 ans, rue derrière St. Jean Baptiste, veuve de Pierre François Lawarée.

CAISSE DE RETRAITE

des employés du département des finances.

Conformément aux instructions de M. le ministre des finances, le directeur du trésor dans la province de Liège, invite les pensionnaires de la caisse de retraite, qui auraient encore des coupons d'arrérages pour des termes antérieurs au second semestre 1832, d'en faire le dépôt contre récépissé dans ses bureaux dans le délai d'un mois à dater de ce jour, (terme de rigueur), prévenant les retardataires qu'ils devront s'imputer le préjudice qui résultera pour eux d'un plus long retard dans le paiement.

Liège, le 1^{er} septembre 1834.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche prochain, on JETTERA des ROUES d'OIES à ma Campagne, faubourg Ste. Walburge. 315

Les PRESBYTÈRE et TERRAIN y annexé de l'église de St. Denis, à Liège, contenant 682 mètres 8 centimètres, situés entre les rues de l'Université et de l'Étève, ont été adjugés au prix de 42,200 francs ; mais on peut, jusqu'inclus le neuf de ce mois à midi, les SURENCHÉRIR d'un 10^e en en faisant la déclaration devant le notaire PAQUE. 486

A LOUER présentement en tout ou partie, un local de 80 pieds de long ; 30 de large sur 40 de haut, propre à y établir une fabrique quelconque, et un quartier y attenant avec magasins et 4 grands greniers.

S'adresser à Ste-Claire, n° 130, place Ste-Claire à Liège. 803

Beau et grand QUARTIER garni, avec ou sans écurie, à LOUER rue devant la Magdelaine, n° 273. 239

VENTE D'UN BEL HOTEL, A SPA.

Mardi 30 septembre 1834, à deux heures de relevée ; le notaire DELEXHY VENDRA définitivement aux enchères, en son étude, rue St.-Severin, n° 568, à Liège, une belle et spacieuse MAISON, connue sous le nom d'HOTEL DE LA GLACIERE, situé rue de la Sauvenière à Spa, avec jardin et prairie y annexés.

Cette maison se compose d'un grand salon et six pièces à feu au rez-de-chaussée, sept pièces à l'étage et une salle de billard ; remise, écuries, fournil, citerne, grandes caves et une belle glacière.

Cet hôtel est solidement bâti au goût moderne et jouit d'une vue fort agréable.

L'adjudicataire sera autorisé à faire la purge civile dont les frais seront prélevés du prix de son acquisition.

S'adresser, pour voir le cahier des charges et le plan de la propriété, audit notaire DELEXHY, dépositaire des titres. 485

On DEMANDE, pour le 1^{er} octobre prochain, une DE-MOISELLE d'une famille honnête, âgée de 25 à 30 ans, pour être placée à la tête d'un MAGASIN DE MODES A AMSTERDAM. Elle doit connaître parfaitement son état et surtout être capable de copier les modèles de modes en tous genres. On donnerait la préférence à une personne qui saurait le flamand. Elle sera indemnisée des frais de voyage et elle jouira d'un traitement proportionné à ses talents.

S'adresser en personne ou par lettre affranchie, rue Devant les Carmes, n° 306, à Liège. 488

A VENDRE

BELLES FORGES ET HAUT-FOURNEAU ET AUTRES PROPRIÉTÉS,

Sur la rivière du Hoyoux en la ville de Huy, province de Liège.

Le SIX OCTOBRE mil huit cent trente-quatre, à dix heures du matin, il sera procédé par devant M. le juge de paix du canton de Huy, en son bureau, et par le ministère du notaire CHAPELLE, à la VENTE publique des FORGES, HAUT-FOURNEAU et autres propriétés ci-devant occupées par M. LENTZ-DETIENNE, et dont la désignation suit :

1^o Un vaste et bel ETABLISSEMENT DE FORGERIE, avantageusement situé au faubourg Sainte-Catherine, en la ville de Huy, province de Liège, sur la rivière de Hoyoux, près de la nouvelle route de Huy à Tirlemont, sur celle projetée de Huy à Terwagne, Marche et Luxembourg, consistant : 1^o en UN HAUT-FOURNEAU dont le bas est disposé de manière à servir d'atelier de moulage de poterie et de toutes autres pièces de fonte.

2^o UNE FORGE garnie de ses outils, et contenant 1^o une affûterie, 2^o deux feux de chaufferies.

3^o UN PETIT FOUR destiné à chauffer les masses et les loupes.

4^o TROIS FOURS à réverbère.

5^o DEUX GROS MARTEAUX, dont un cingleur et un étireur.

6^o UN MARTINET DOUBLE.

A côté de la forge, se trouve un bâtiment neuf, dans lequel est placée la soufflerie pour les feux de forge et l'affinerie ainsi que le bocard ; le tout est en bon état et est activé par cinq roues, dont trois sont neuves.

Le fourneau est lié par une arcade en pierres de taille et briques à une vaste remise à charbons construite à neuf, à laquelle sont annexés la raperie, les magasins aux poteries et un atelier de mouleur en terre ; vis à vis de la forge et tout au centre de l'établissement, se trouve une maison d'habitation pour le régisseur et pour servir de bureau avec chambres et grenier au-dessus, et à côté, une remise à charbon de terre avec grenier, une écurie pour huit chevaux voutée en briques, un magasin de fer, construit à neuf et un four à coak.

Au delà et du même côté du chemin, est une remise au charbon de bois ayant pour annexes un hangard et un atelier de charpentier.

A ces établissements, sont réunis pour former un seul et même lot, un beau jardin légumier avec un beau verger et petit bois de haute futaie au-dessus, situé à côté de la remise et un vignoble en terrasse et taillis en plein rapport avec broussailles et rochers dominant les établissements et renfermant des carrières de pierre très-propres à la bâtisse, etc.

2^o Deux maisons avec vignobles également en plein rapport, terrain à culture, prairies et bois, situés au lieu dit Entre deux-Tiers, à proximité des usines.

Ces derniers immeubles seront divisés en trois lots, qui seront d'abord exposés séparément et ensuite réunis avec le premier en masse.

Le coup d'eau qui, à sa hauteur ordinaire, peut activer les cinq roues à la fois, ne tarit jamais, n'éprouve guères de diminution dans les sécheresses, ne cause pas d'inondation, ne se gèle pas, et peut égaler la force motrice d'une machine à vapeur d'environ cent vingt cinq chevaux.

Outre son emplacement au centre des bois et minerais, cet établissement se trouve très à portée des houillères de Serang, Flémalle, etc., sa proximité de la Meuse le met à même de tirer le mille kilogramme charbon de terre au prix de deux francs pour tout transport rendu sur ses places, ce qui contribue puissamment à mettre ces usines à même de soutenir la concurrence avec les fabriques de fer de premier ordre et à les rendre susceptibles d'être avantageusement converties en un fourneau au coak et en laminoir à l'anglaise, on pourrait aussi y joindre une ferblanterie étant le centre des ouvriers de cette importante branche d'industrie.

Il y a facilité pour le paiement.

Incessamment il sera procédé à la vente de 218^e d'une concession de minerais de fer dans une étendue considérable de terrain des communes de Gouthuin, Lonypré et Lavoir.

S'adresser pour voir les usines et le cahier des charges à M^e CHAPELLE, notaire à Huy, et à M^e VERNINCK, ayové, rue Souverain Pont, à Liège. 484

Par adjudication publique du 1^{er} septembre, les BIENS FONDS suivants ont été adjugés aux prix y indiqués et la personne solvable est admise à les surenchérir d'un vingtième jusqu'au neuf septembre inclus dans l'étude du notaire TILLEN, à Kerkrade, province de Limbourg.

1^o La belle FERME de l'abbaye de Rolduc, consistant en beaux bâtiments couverts en ardoises et en 104 bonniers perches et 93 anses de verger, prairie, et terre arable de classe pour la somme de 458,000 fr.

2^o Le BOIS appelé Barenbosch, provenant de la même Abbaye, contenant 29 bonniers 13 perches et 8 anses haute futaie sur raspe, essence de chêne pour la somme de 37,000 francs.

3^o La TERRE sise à Spekkeseheyde, aux Trois Ombres, contenant 14 bonniers 84 perches et 82 anses pour 200,000 francs.

4^o Le PRÉ nommé Hambernd, contenant 1 bonnier 10 perches 5 anses pour 3,525 francs.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, ont demandé du sieur J. M. G. Sauvœur, tendante à obtenir la cession d'une partie de la ruelle dite Babylone, rue Froidmont, ainsi que de la pompe placée au fond de cette ruelle. Arrêtent :

La demande ci dessus énoncée sera publiée par la voie des journaux et affichée tant sur la pierre noire à l'hôtel de ville qu'à la porte de l'église Saint Antoine. Les personnes intéressées peuvent en prendre inspection pendant quinze jours à compter du jour de la publication, et faire sur ladite demande telles observations qu'elles jugeront convenir.

A l'hôtel-de-ville, le 3 septembre 1834.

Le président du collège, Louis JANME.

Par le collège : le secrétaire, DEMANL.

UNE SERVANTE, munie de bons certificats, peut se présenter au bureau de cette feuille, où on dira pour qui elle est destinée.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 26 août. — Métalliques, 99 0/100. Actions de la banque 124 1/2.

Fonds anglais du 2 sept. — Consol. 98 1/8 0/100. — Belges 98 3/4, holland. 50 1/2, Portug. 80 1/2. Esp. cortés 47 1/2.

Bourse de Paris, du 3 sept. — Rentes, 5 p. 100, 106 1/2 fin cour., 000 00. — Rentes, 3 p. c. 74.90, fin cour., 000 00. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 92 00; fin cour., 00 00. — Emprunt Guebhard, 30 1/4; fin cour., 00 00. — Rente perpétuelle, 5 p. 100, 30 1/4; fin cour., 00 00; 3 p. 100, 23 0/10; fin cour., 00 00; différée 00 0/10. — Cortés, 47 1/2. — Portugais, 00 0/10. — d'Haïti 000 00. — Grec, 000 00. — Belge, 99 1/8; fin cour., 00 0/10. — Empr. romain, 91 1/2. — fin cour., 00 0/10. — Empr. de la ville de Bruxelles 000 00.

Bourse d'Amsterdam, du 3 sept. — Dette active, 50 1/2. Dito, 97 3/4. — Bill. de change, 24 1/2. — Oblig. de la ville de Rotterdam, 89 0/100 000. — Dito, 71 0/100 000. — Rente des Pays-Bas, Act. de la Société de commerce, 00 0/10. — Rente française, 78. — Dito de 1833, 00 00. — Obl. russe Hop. et C^e, 102 1/2. — Dito de 1828, 103 1/2 0000. — Inscript. russes, 67 1/8 000. — Empr. russe 1831, 96 3/8 000. — Rente perp. d'Esp., 00 0/10. — Dito 00000. — Dette diff. d'Esp., 42 0/10 000. — Oblig. Autriche, 97 1/2 0/10. — Lots chez Gollals, 00 00. — Oblig. Naples falc., 00 0/10. — Oblig. Danoises, 00 0/10. — Oblig. Brésil, 75 1/8. — Cortés, 39 3/8 000. — Dito Grec, 0. — Oblig. de Pologne, 116 3/4.

Bourse d'Anvers, du 4 septembre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	318 0/10 perte.		
Londres.	12 05 0/10	A 11 98 3/4	
Paris.	47 7/16	47 1/16	A 46 15/16
Frankfort.	36 1/3	A 00 0/10	35 7/8
Hambourg.	35 5/16	35 1/8	A 35 1/16

Escompte 3 0/10.

Effets publics. Belgique — Dette active, 102 1/2 A. — Dito, 41 1/4 P. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 millions, 14 0/10 A. — Id. de 12 millions, 0 1/10. — Id. de 24 millions, 000 0/100. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/10 0. — Id. différée, 00 0/10. — Oblig. synd., 0 00. — Rent. remb., 2 1/2, 87 et 94 1/2. — Espagne, Guebb., 33 33 1/2 A. — Id. perp. Paris, 5 p. c. 0/10. — Id. perp. Amst., 32 3/4 33 1/4 P. 0 00 000. — Idem dette différée, 11 1/2 11 et A.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

200 balles café Brésil, de 30 à 34 cents cens.
200 caisses sucre Havane blond, de florins 47 à 47 1/2 entrepôt.

Bourse de Bruxelles, du 4 sept. — Belgique. Dette active, 51 1/4 P. — Id. 97 1/4 A. — Hollande. Dette active, 50 1/2 A. — Espagne Guebb., 32 0/10 P. — Perpetuelle Amst., 4 p. 100, 00 0/10 0. — Id. Amst. 5 p. 100, 32 0/10 P. — Id. Paris, 3 p. 100, 23 P. 0/10. Cortés à Lond., 41 P. Dette diff. 11 1/8 A.

Prix des grains au marché de Liège du 4 sept.

Froment vieux l'hectolitre,	44 francs 57 cent.
Seigle, id.	8 76 "